

11.11.2022 - 16:28 Uhr

## **Société Suisse des Entrepreneurs: L'Assemblée des délégués condamne le rassemblement de personnes cagoulées et les manifestations syndicales**

Zurich (ots) -

Lors de l'Assemblée des délégués de la SSE, qui s'est tenue les 10 et 11 novembre 2022 à Lugano en toile de fond des négociations sur le renouvellement de la Convention nationale, les participants ont mené des discussions approfondies sur le temps de travail, les salaires et le renchérissement. Ils ont notamment réaffirmé leur ouverture aux augmentations salariales. À cet égard, le respect de la paix absolue du travail ainsi que des améliorations matérielles permettant l'avènement d'une Convention nationale moderne procureraient une plus grande marge de manoeuvre aux employeurs. En réaction aux manifestations, grèves et autres actions illicites récurrentes des syndicats, l'Assemblée des délégués a par ailleurs décidé de saisir le Tribunal arbitral suisse pour violation de la paix absolue du travail.

Lors de l'Assemblée des délégués (AD) de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) des 10 et 11 novembre 2022 à Lugano, les participants ont mené des discussions approfondies sur les négociations en cours concernant le renouvellement de la Convention nationale (CN).

Les entrepreneurs y ont réaffirmé leur volonté de conclure une CN 23+ moderne. Les délégués se sont notamment montrés ouverts à des augmentations salariales. Or, des améliorations matérielles conclues avec les syndicats en vue d'obtenir une CN moderne et tournée vers l'avenir procureraient une marge de manoeuvre plus grande aux employeurs. En tout premier lieu, une gestion plus aisée du temps de travail, qui serait nécessaire pour répondre aux besoins des employeurs et des travailleurs.

Cela étant, les délégués de la SSE ont pleinement conscience des dangers pour la santé des travailleurs de journées excessivement longues. C'est pourquoi la délégation de négociation de la SSE soumettra des propositions aux syndicats pour y remédier dans les discussions à venir.

### **Condamnation de la violation de paix du travail**

Ces derniers jours et semaines, des manifestations et des grèves ont eu lieu dans toute la Suisse. Elles sont contraires à la convention et entravent les projets de construction en cours. Au vu du comportement des syndicats, qui se traduit donc par une violation répétée et délibérée de la CN en vigueur, on peut légitimement se demander si ces derniers souhaitent vraiment aboutir à une nouvelle Convention nationale. L'Assemblée des délégués a fermement condamné tous ces événements et autres actions illicites récurrentes des syndicats et mandaté la Société Suisse des Entrepreneurs avec la dénonciation devant le tribunal arbitral national de cette violation multiple de la paix du travail.

Contact:

Pascal Gysel  
porte-parole de la SSE  
Tél.: +41/58/360'77'06  
E-Mail: pascal.gysel@entrepreneur.ch

Marcel Sennhauser  
responsable Politique + Communication de la SSE  
Tél.: +41/58/360'76'30  
E-Mail: marcel.sennhauser@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100898495> abgerufen werden.